

# **P.G.C.S.P.S**

**PLAN GENERAL DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE**

**PGC NIVEAU 3**

**OPERATION: EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CASTRES GIRONDE**

ADRESSE DU CHANTIER: 19 rue Jules Ferry 336540 Castres Gironde

MAITRE D'OUVRAGE: Commune de Castres Gironde 33640

MAITRE D'OEUVRE: SARL d'Architecture M. Gauthier & P. Lacoste . 6 impasse Filleau 33650 la Brède

COORDONNATEUR SPS: **PİOU LACOSTE**, coordonnateur SPS niveau 2 , 6 impasse Filleau 33650 La Brède

# SOMMAIRE

Chapitres
-----------

1	Page de garde
2	Sommaire
3	Avertissement - Mode d'emploi
4	Rappel des prescriptions réglementaires
5	Intervenants
6	Interlocuteurs et concessionnaires
7	Enquêtes et Procédures
<b>ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER ET COORDINATION</b>	
8	Planning prévisionnel et repérage coactivités
9,1	Sujétions liées au site et au projet
9,2	Clôtures et accès au chantier - Contrôle d'accès
9,3	Approvisionnements et stockages-Manutentions
9,4	Voies et zones de déplacement - contrôle des entrées
9,5	Protections collectives et individuelles
10	Installations électriques
11	Intéractions sur le site
12	Salubrité et cantonnements - Secours
<b>CADRES ET ANNEXES</b>	
13	Fiches SPS par corps d'état
14,1	Renseignements SPS facultatifs
15,1	Cadres de P.P.S.P.S
15,2	Cadres de P.P.S.P.S

N° Pages	nb de pages modifiées	Dates modification	Indices modifications
1			
2			
3			
4 à5			
6à7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19 à 21			
22			
23			
24			

- **Toutes les entreprises doivent établir leur offre et conduire leurs travaux en prenant en compte les éléments d'informations détaillés ci-après, tout en sachant que le PGC pourra faire l'objet de modifications ou de compléments qui seront portés à la connaissance des entreprises, en cours de chantier.**

- Ce plan général de Coordination a été rédigé pour être un outil de concertation entre les différents intervenants, et en particulier avec les entreprises appelées à intervenir sur le chantier.

**- Ce document est contractuel et évolutif:**

Il doit aider à clarifier le rôle et les responsabilités de chacun. Chaque entreprise doit en prendre connaissance, dans sa totalité et le contresigner pour visa.

Etabli sur "un projet de chantier" il intégrera lors de ses modifications ultérieures:

- les améliorations apportées par les entreprises lors de la préparation de leur PPSPS
- Les adaptations jugées nécessaires par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Oeuvre.
- Les imprévus et aléas en cours de chantier.

- Chaque intervenant doit s'informer de ses obligations de diffusion du présent PGC.

- Ce document est rédigé pour être le plus pratique possible:

- Chaque page est repérée: les modifications seront faites page à page; charge à chacun d'insérer les pages modifiées ou les compléments dans l'exemplaire en sa possession. Les tableaux et schémas indicatifs qui le composent, ne dispensent pas les intervenants de compléter leur information auprès des pièces établies par le Maître d'Oeuvre et les règlements en vigueur.

- La fiche **14.2 RENSEIGNEMENTS "SPS" OBLIGATOIRE, est à compléter par chaque entreprise et à remettre au coordonnateur SPS dès le début du chantier**

- **Les chapitres 14&15 " CADRE DE PPSPS" fournit un cadre aux entreprises qui établiront obligatoirement leur PPSPS à remettre au coordonnateur SPS.**

L'harmonisation des PPSPS entre eux et avec le PGC sera d'autant plus aisée que ces documents auront été établis sur des cadres communs.

# RAPPELS SUR LES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES SPS

<b>P.G.C</b>	Chapitre 4
28/04/2016	page 1

## Législation et Règlements de référence (*Liste non limitative*)

08 Janv 65	Décret 65/48	<b>Risques et Prévention BTP</b>	28 Déc 88	Décret 88/1198	Organisation des services de la Médecine du travail
06 Dec 76	Loi	Intégration de la Sécurité	12 Juin 89	Dir Euro 89/391	Amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs
24 Aout 77	Décret 77/969	Mises en demeure de l'Inspection du Travail	14 Oct 91	Décret	<b>DR et DICT</b>
26 Dec 78	Décret	<b>Infractions aux dispositions de la prévention</b>	31 Déc 91	Loi 1414	<b>Hygiène et sécurité sur les lieux de travail</b>
20 Mars 79	Décret 79/228	<b>Formation à la sécurité</b>	20 Fév 92	Décret 92/158	Entreprise extérieure sur les lieux de travail
20 Mars 79	Décret 79/229	Homologation des matériels dangereux	31 Mars 92	Décret 92/333	Conception des lieux de travail (chef d'Etablissement)
20 Mars 79	Décret 79/230	Substances et préparations dangereuses	31 Mars 92	Décret 92/332	Conception des lieux de travail (Maître d'Ouvrage)
20 Mars 79	Décret 79/231	<b>Services médicaux du travail</b>	03 sept 92	Décret	Manutention manuelle
15 Juillet 80	Décret 80/542	Machines assujetties à des règles générales	31 Déc 93	Loi 1418	<b>Sécurité et Protection de la santé dans le BTP</b>
15 Juillet 80	Décret 80/543	<b>Règles générales applicables à certaines machines</b>	26 Déc 94	Décret 1159	<b>Intégration de la Sécurité et Coordination SPS</b>
15 Juillet 80	Décret 80/544	Machines assujetties à des règles complémentaires	07 Mars 95	Arrêté	<b>Déclaration préalable</b>
10 Février 82	Décret 82/150	Entreprises ext. dans un établissement agricole	07 Mars 95	Arrêté	Formation des coordinateurs SPS
23 Dec 82	Loi 82/1097	CHSCT	04 Mai 95	Décret 95/543	CISSCT
23 Déc 83	Décret 83/844	<b>Danger grave et imminent</b>	06 Mai 95	Décret 95/607	<b>Travailleurs indépendants</b>
22 Oct 85	Décret 85/1133	Registre de déclaration d'accident du Travail	06 Mai 95	Décret 95/608	<b>Travailleurs indépendants</b>
14 Nov 88	Décret 88/1058	Electricité et protection des travailleurs	10 Avril 96	Circ DRT 96/5	<b>Coordination chantiers de Batiments et génie civil</b>
Ccde du travail	L 437	<b>Amélioration des conditions de travail</b>	Code Sécurité Sociale L419 à 431		<b>Prévention des accidents</b>

### LES PRINCIPES GENERAUX DE LA PREVENTION

*Eviter les risques*

*Evaluer les risques qui ne peuvent être évités*

*Combattre les risques à la source*

*Adapter le travail à l'homme*

*Tenir compte de l'évolution des techniques*

*Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas ou moins dangereux*

*Planifier la prévention*

*Prendre des mesures de protection collective, en priorité sur les mesures de protection individuelle*

*Donner des instructions appropriées aux travailleurs*

# RAPPELS SUR LES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES SPS

<b>P.G.C</b>	Chapitre 4
28/04/2016	page 2

## PHASE PREPARATOIRE DU CHANTIER

Dès qu'elle en a connaissance, chaque entreprise informera le coordonnateur SPS des éléments suivants (chapitre 14 et/ou 15, fiches à renvoyer):

En particulier:

- Nom et adresses des entreprises sous-traitantes
- Date(s) approximative(s) des interventions de ses équipes et de ses sous-traitants
- Effectifs et durées prévisibles des interventions programmées (ci-dessus)

## PPSPS

- Le PPSPS remplace le plan d'Hygiène et de Sécurité prévu par la loi 1106 du 6/12/76 abrogée.
- Chaque entreprise réalisant les travaux, traitante ou sous-traitante, doit établir un PPSPS avant de démarrer toute intervention sur le chantier; Pour ce faire, elle dispose d'**un mois** à compter de la signature des marchés.
- Le chapitre 15 du présent PGC " Cadre de PPSPS" fournit un cadre sur lequel les entreprises établiront **obligatoirement** leur PPSPS.
- Préalablement à la finalisation de son PPSPS, chaque entreprise devra procéder à une inspection du chantier avec le coordonnateur SPS en vue de préciser toute(s) consigne(s) nécessaire(s) et tous éléments assurant la cohérence entre son PPSPS et le PGC.
- Chaque entreprise diffusera un exemplaire de son PPSPS au coordonnateur SPS, et tiendra sur le chantier un autre exemplaire à disposition de l'Inspecteur du Travail, de l'OPPBT et de la CRAM.
- **L'entreprise de Gros Oeuvre (ou toute autre entreprise devant réaliser des travaux présentant des risques particuliers) devra transmettre son PPSPS à l'Inspecteur du Travail, OPPBT et CRAMA.**

## PHASE CHANTIER

- Pendant toute la durée du chantier, le coordonnateur SPS organise entre les différentes équipes, y compris sous-traitantes, la coordination de leurs activités simultanées ou successives, en vue d'assurer les conditions de sécurité optimales. A ce titre, chaque entreprise devra intégrer dans son organisation de travail, ainsi que dans le choix des moyens mis à la disposition des salariés, les modalités retenues en concertation avec le coordonnateur.

### Sous-traitants

- Dans le cas où un entrepreneur sous-traite tout ou partie de l'exécution de son contrat, il doit transmettre à son sous-traitant un exemplaire du PGC et ses modifications éventuelles, les coordonnées des autres sous-traitants et, sur leur demande, un exemplaire des PPSPS précédemment établis.
- A quelque niveau que ce soit, tout titulaire de lot doit déclarer par écrit au Maître d'Oeuvre et au Coordonnateur SPS, l'ensemble de ses sous-traitants, avant leur intervention, et dans un délai compatible avec les obligations réglementaires SPS. (Inspection commune et établissement de PPSPS)

### Déclaration des effectifs

- Afin de respecter les obligations de complément à la Déclaration Préalable, chaque entreprise titulaire devra communiquer au coordonnateur, outre les coordonnées de ses sous-traitants, les renseignements relatifs aux effectifs travaillant sur le chantier, aux dates et durées prévisibles d'intervention, et aux modalités de contrôle d'accès retenues.

## MESURES DE REMPLACEMENT EN CAS DE DEFAILLANCE D'ENTREPRISES

Tout entrepreneur est tenu de réaliser les travaux dans l'application stricte des règles de sécurité et d'hygiène, notamment en respectant la sécurité individuelle et collective propre à la sécurité de tous.

Dans l'hypothèse où un entrepreneur serait défaillant dans l'application de ces mesures, il pourra être fait appel par le Maître de l'Ouvrage à une entreprise suppléante.

Le coût de cette intervention sera répercuté à l'entrepreneur par le Maître d'Ouvrage selon les procédures du CCAP.

# EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CASTRES GIRONDE

## LISTE DES INTERVENANTS

<b>P.G.C</b>	Chapitre 5
28/04/2016	page 1

	<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	MAIRIE DE CASTRES GIRONDE	place de la mairie 33640 Castres Girond	Mr Constant	05 56 67 02 10	06 30 60 32 67	05 56 67 08 29	sg-castres-gironde@wanadoo.fr
	<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>	<b>GAUTHIER &amp; LACOSTE</b>	6 impasse Filleau - 33650 la Brède	Marc Gauthier	05.56.20.29.44	06.70.41.39.86	05.56.20.35.22	gauthier.lacoste@wanadoo.fr
	<b>COORDINATION SPS</b>	<b>LACOSTE</b>	6 impasse Filleau - 33650 la Brède	Piou Lacoste	05.56.20.29.44	06.70.41.39.86	05.56.20.35.22	gauthier.lacoste@wanadoo.fr

lots	DESIGNATION	ENTREPRISES	ADRESSE	RESPONSABLE	TELEPHONE	PORTABLE	TELECOPIEUR	E. mail
1	GROS OEUVRE							
2	CHARPENTE METALLIQUE							
3	COUVERTURE				&			
4	MENUISERIE BOIS MURS BOIS							
5	PLATRERIE ISOLATION							
6	ELECTRICITE							
7	SOLS SCELLES							
8	PEINTURE							
9	CORRECTION ACOUSTIQUE							

**MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX:**

Procédure adaptée

**MODE DE PASSATION DES MARCHES:**

Entreprises séparées

**TYPE DE TRAVAUX:**

Public

**LISTE DES INTERVENANTS (SUITE)**

<b>lots</b>	<b>SOUS-TRAITANT</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>PORTABLE</b>	<b>TELECOPIEUR</b>

<b>INTERLOCUTEURS ET CONCESSIONNAIRES</b>
---

	<b>NOMS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>PORTABLE</b>	<b>TELECOPIEUR</b>
<b>ADMINISTRATIONS</b>	<b>MAIRIE</b>	1 place de la mairie 33640 Castres Gironde	D Constant	05 56 67 02 10		
	<b>DDTM</b>	Subdivision de Langon		05 57 98 08 50		
	<b>DDASS</b>	Espace Rodesse 103 bis rue belleville 33000 Bordeaux		<b>05.57.01.95.00</b>		
	<b>Service prévention</b>	22 bd pierre premier 33091 Bordeaux cedex		05 56 01 84 40		
<b>CONSESSIONNAIRES</b>	<b>EDF/GDF</b>	208 Av Emile Counord 33000 Bordeaux		05 56 76 53 30		
	<b>TELECOM</b>	VIR Gironde		05 56 33 52 50		
	<b>EAU</b>	Lyonnaise des eaux		05 57 97 03 10		
	<b>ASSAINISSEMENT</b>	Lyonnaise des eaux		05 57 97 03 10		
<b>URGENCES</b>	<b>GENDARMERIE</b>	SMUR LANGON	<b>17</b>	05 56 76 57 30		
	<b>SAMU</b>		<b>15</b>			
	<b>POMPIERS</b>		<b>18</b>			
	<b>HOPITAUX</b>					
<b>AUTRES SERVICES</b>	<b>OPPBTP</b>	22 rue J Prevert 33700 MERIGNAC		05 56 34 03 49		
	<b>MEDECINE DU TRAVAIL</b>	8 Terrasse du Front du Medoc 33000 Bordeaux		05 56 01 58 00		
	<b>INSPECTION DU TRAVAIL</b>	118 Crs du Maréchal juin 33000 Bordeaux		05 56 00 07 77		
	<b>CRAMA</b>	80 Avenue de la Jallère 33081 Bordeaux		05 56 11 64 00		



<b>ENQUETES &amp; PROCEDURES</b>
----------------------------------

DESIGNATION	DEMANDEUR	DATE DEPOT	PV RECEPTION	REPONSE	PRESCRIPTIONS
PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE	MAIRIE DE CASTRES	09 2015			N°PC33109 15 P0030
AUTORISATION DE VOIRIE  CONSTAT AMIABLE  PERMIS FEU  CONFORMITES GAZ					
CONSUEL					

# 8 PLANNING PREVISIONNEL & REPERAGE COACTIVITES vu avec M.OEUVRE

ANNEE 2016 MOIS	OFFRES					CHANTIER											bon pour accord les entreprises								
	6	7	8	9	10	11																			
SEMAINES	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47
<b>0 MAITRISE D'OEUVRE - MAITRISE D'OUVRAGE</b>																									
Appel offre- analyse des offres	XX																								
Signature des marchés		XX																							
<b>1 GROS OEUVRE</b>																									
Préparation chantier, clôtures, plans fondation			XX	XX																			XX		
Fondations et soubassement, futs de scellement						XX																			
Dallage							XX																		
Elevation brique, pilier, talonnettes								XX	XX																
Enduits																				XX					
Béton désactivé																						XX			
<b>2 CHARPENTE METALLIQUE</b>																									
Plans d'exécution						XX																			
Dépose des costières, bandeau de rive							XX					XX													
Dépose about poutre treillis											XX	XX													
Poutre à treillis neuve														XX											
Portiques et poteaux ronds														XX											
Chéneau d'egout															XX										
Repose chéneau et bandeau de rive, costière																XX									
<b>3 COUVERTURE</b>																									
Dépose plaques de rive sud											XX														
Couverture sous tuile																XX									
Finition solin haut depente																XX									
Pose tuiles de couvert																	XX								
<b>4 MENUISERIE BOIS - MURS BOIS</b>																									
Dépose des sous faces et bardage avant toit sud											XX														
Menuiseries extérieures et impostes MOB						XX										XX	XX								
Bardage extérieur																				XX					
Réalisation des sous faces																				XX					
Dépose des menuiseries intérieures, liaisonnement																					XX				
<b>5 PLATRIERIE - ISOLATION</b>																									
Isolation rampante																						XX			
Plafond suspendu																						XX			
Doublages murs																							XX		
Nettoyage																							XX		
<b>6 ELECTRICITE - VMC - CHAUFFAGE</b>																									
liaison avec existant																XX									
Installation générale PC, PL																XX									
Pose des radiateurs																							XX		
Entrées d'air																							XX		
BAES des sorties de secours																								XX	
Pose des luminaires																								XX	
<b>8 REVETEMENTS SCelles</b>																									
Carrelage sur chape																							XX		
Reprise sur existant																							XX		
<b>8 PEINTURE</b>																									
Peintures poteaux métalliques et poutre treillis																									
Lasure sur menuiseries																							XX		
Lasure sous face																							XX	XX	
Peinture intérieure																								XX	
<b>8 CORRECTION ACOUSTIQUE</b>																									
Panneaux de correction acoustique																								XX	

RISQUES DE CO-ACTIVITES

XX XX XX

## 9.1 SUJETIONS LIEES AU SITE ET AU PROJET

<b>P.G.C</b>	Chapitre 9
28/04/2016	page 1

Organisation générale définie avec le Maître d'Oeuvre	DEMANDES			Mesures de Coordination SPS proposées
	ref DCE	réalisé par	fait le	
<b>1 SITE PUBLIC</b> Les entreprises sont supposées avoir une parfaite connaissance des lieux Le site est occupé par les écoles et le CLSH qui viennent manger En face les vestiaires du foot ont acces par le terrain	<b>PUBLIC</b> xx  XX			Plannifier les allées et venues des anfans, affichage sur chantier Les clotures garantiront la sécurité des voisins
<b>2 TOPOLOGIE</b> Le terrain est légèrement en pente vers le sud La nappe phréatique est hors oeuvre.				
<b>3 CLIMATOLOGIE</b> les travaux vont se dérouler pendant l'été et et au début de l'automne prévoir: - pluies et vent d'orage (drains, stabilité des équipements)	xx	lot 1 & 2		Renseignements auprès des services Météo
<b>4 PROJET</b> Accès par rue Jules Ferry ou par route du bois de Savis Extension sur terrain libre d'un immeuble de plain pied	xx xx	lot 1 & 2 lot 1		voit § 9,2
<b>5 SPECIFICITEES CONSTRUCTION</b> Fondations, dallage Murs en briques et pilier béton Charpente métallique Couverture tuiles Menuiseries bois- murs bois  Doublages, plafonds acoustiques Electricité-luminaires  Plafonds suspendus acoustiques chauffants Sols scellés  Peinture Correction accoustique	xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx	lot 1 lot 1 lot 2 Lot 3 Lot 4 Lot 4 lot 5 lot 6 lot 6 lot 6 lot 7 lot 7 Lot 8 Lot 9		Protections collectives sur échafaudages, pose de filets, gestion dechets etaiements, protections collectives sur échafaudages, gestion dechets Filets de protection et anti chutes sujétions de prévention de chutes sujétions de prévention de chutes, manutention, risque coactivités avec lot 2 et 4 manutention, risque coactivités avec lot 3 et 6 travail à l'échelle interdit échafaudages, coactivités, livraisons échafaudage livraison sable et fournitures, pompe pour bétostyrène manutention, risque coactivités avec lot 4 et 8 travail à l'échelle interdit manutention, risque coactivités avec lot 4 et 7

## 9.2 CLOTURES ET ACCES AU CHANTIER

Organisation générale définie avec le Maître d'Oeuvre					Mesures de Coordination SPS proposées
		ref DCE	réalisé par	fait le	
1	<b>CLOTURES LATERALE OUEST</b> Les propriétés voisines sont clôturées		Moa		Fermer le passage au niveau du mocal poubelles
2	<b>CLOTURE DE FACADE EST</b> Le terrain donne directement sur la passage donnat acces à la cantine et aux vestiaires du foot		Moa		Cloturer intégralement de l'axe des poteaux sud jusque sur environ 10m et retour d'équerre sur 10m, puis retour vers cloture existante ouest et les cantonnements
3	<b>PORTAIL D'ACCES</b> Portail à prévoir sur la cloture de chantier		Moa		Ouverture et fermeture quotidienne par les entreprises
4	<b>ACCES LIVRAISONS</b> Par rue du bois de Savis	XX	lot 1 lot 1 lot 1, Moa		Autorisation de voirie à demander à la mairie de Castres Gironde 2 Panneaux "Attention chantier" à poser dans la rue du bois de Savis

## 9.3 APPROVISIONNEMENT ET STOCKAGES- MANUTENTION

<b>P.G.C</b>	Chapitre 9
28/04/2016	page 3

Organisation générale définie avec le Maître d'Oeuvre				Mesures de Coordination SPS proposées
	ref DCE	réalisé par	fait le	
				<b>Un plan d'installation sera demandé en période de préparation de chantier et avant l'établissement des PPSPS</b>
1 <b>Approvisionnement gros oeuvre</b> en juillet pas d'école	xx	lot 1		Stockage sur le terrain dans l'espace clôturé
2 <b>Approvisionnement charpente, métal</b> lé'cole reprend fin Août		2		approvisionnement par camion grue après ouverture d ela clôture <b>Prévenir et arrête la livraison pendant le repas des enfants</b>
3 <b>Approvisionnement couverture</b>		3		approvisionnement par camion et montage Prévenir et arrête la dépose et la pose des plaques proches de la rive pendant le repas des enfants <b>Risque de coactivités avec le lot 2</b>
4 <b>Approvisionnement menuiseries bois</b>		3&4		approvisionnement par camion et montage <b>risque de coactivités avec les lot 3</b>
5 <b>Approvisionnement doublages et faux plafonds</b>				approvisionnement par camion et sockage dans le local lui même
6 <b>Approvisionnement second oeuvre</b>	XX	5à8		Les fournitures de peintures seront stockées intra muros
7 <b>Gestion des déchets et gravats</b> Un nettoyage quotidien du chantier par chaque entreprise est prévu	XX	tous les corps d'état		Facilement accessible pour évacuation <b>Il est formellement interdit de laisser des gravats ou déchets sur le lieu de travail de la veille. les déchets dangereux doivent être évacués au fur et à mesure</b>  Le positionnement du stockage des dechets et gravats recevra l'accord du coordinateur SPS. Il se fera impérativement dans une benne à gravats  <b>Les manutentions manuelles doivent être si possible à éviter; sinon il est rappelé que que les charges couramment utilisées ne doivent pas dépasser 35kg, ceci à la fois pour éviter les incidents comme pour diminuer la fatigue du personnel</b>

## 9.4 VOIES ET ZONE DE DÉPLACEMENTS-CONTROLE DES ENTREES

<b>P.G.C</b>	Chapitre 9
28/04/2016	page 4

Organisation générale définie avec le Maître d'Oeuvre			Mesures de Coordination SPS proposées		
	<i>ref</i> DCE	<i>réalisé</i> par	<i>fait</i> le		
<b>1 Stationnement des travailleurs</b> Stationnement parking du stade Stationnement pour 2 véhicules devant le chantier		Moa lot 1		Panneaux de signalisation à poser à l'extérieur et dans les 2 sens	
		lot 1		Nettoyage et entretien voirie suite au chantier	
<b>3 A l'intérieur de l'ouvrage</b> Dans l'extension et les 100m2 de chantier		MOa		entretien de l'éclairage par la commune Les zones de circulation seront éclairées 40lux minimum: peu nécessaire chantier d'été.	
<b>4 Contrôle des entrées</b>		MOe		Un <b>cahier de présence</b> des travailleurs sur le site sera toujours ouvert dans le bureau de chantier: <b>les travailleurs devront le remplir à l'entrée et à la sortie du chantier.</b>	

## 9.5 PROTECTIONS COLLECTIVES

<b>P.G.C</b>	Chapitre 9
28/04/2016	page 5

Organisation générale définie avec le Maître d'Oeuvre					Mesures de Coordination SPS proposées
		ref PRO	réalisé par	fait le	
1	<b>Déposes</b> Risques liés aux chutes	XX	lot 2,3 &4		Etablissement d'échafaudages règlementaires
2	<b>Gros oeuvre</b> <b>Fondations, plots, dallage</b> Chutte dans fouille, fers à béton, gale du ciment <b>Construction du mur ouest en briques de 24cm</b> Risques d'effondrement, risues de chutes	XX	lot 1		Repérage des fouilles, bouchonner les fers, porter des gants
		XX	lot 1		Chandelles, rinagulations, échafaudage conforme
2	<b>Charpente métallique</b> Risques liés aux chutes Risques liés à la manutention	XX	lot 2		Filet anti chutes Etablissement d'échafaudages règlementaires Engin de levage pour approvisionnement des éléments de charpente
3	<b>Couverture en plaques ondulées et tuiles de couvert</b> Risques liés à la hauteur Risques liés à la nature des plaques ondulées	XX	lot 3		Etablissement d'échafaudages règlementaires Mise en place de paleplanche pour marcher sur le splaques Filet anti chute tendu en sous face
4	<b>Pose des menuiseries bois et impostes MOB</b> Risques liés à la manutention <b>Pose sous face CTBX</b> Risques liés au poids des plaques et leur positionnement	XX	lot 4 lot 4		Quantité de personnel adaptée au poids des vitrages Utiliser un monte plaque, poreter des casques Echafaudage roulant réglementaire
5	<b>Plafonds</b> Risques liés aux chutes lors de la pose des plafond modulaire Risques liés aux coactivités	XX	lot 5		Etablissement d'échafaudages règlementaires Planning, PPSPS liés aux risques importés et exportés. Manutention.
6	<b>Luminaires</b> Risques liés aux chutes lors de la pose des appareils Risques liés aux coactivités	XX	lot 6		Etablissement d'échafaudages règlementaires Planning, PPSPS liés aux risques importés et exportés. Manutention.
7	<b>Carrelage scellé</b> Risques du à la position du carreleur				Port de genouillères

**Rappel: le port du casque est obligatoire pendant les périodes de gros oeuvre, levage charpente, levage plaques de plafonds et dans tous les cas de coactivités.**

**Le travail à l'échelle est interdit**

# 10 ELECTRICITE DE CHANTIER

	Organisation générale définie avec le Maître d'Oeuvre				Mesures de Coordination SPS proposées
		<i>ref</i> PRO	<i>réalisé</i> par	<i>fait</i> le	
1	<p><b>MAITRISE D'OUVRAGE</b> La commune de Castres Gironde fournit l'approvisionnement mais n'est pas responsable de l'installation électrique du chantier</p>		Lot 6		<p>doit être prévu à partir d'un raccordement aux vestiaires du foot.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une mise à la terre de l'installation</li> <li>- Une distribution séparée - éclairage et prises de courants</li> <li>- Un éclairage des voies de circulation après la pose des cloisons minimum 40lux</li> <li>- Une armoire électrique munie de disjoncteurs haute sensibilité et équipée de 2 prises de courant</li> </ul> <p>Faire en sorte d'éviter les rallonges.</p>



# 11 INTERACTIONS SUR LE SITE

	Organisation générale définie avec le Maître d'Oeuvre				Mesures de Coordination SPS proposées
		<i>ref</i> DCE	<i>réalisé</i> par	<i>fait</i> le	
	<p><b>Risques selon planning</b></p> <p>Charpente/maçonnerie Couverture/charpente Couverture menuiserie bois</p> <p>Menuiserie/ béton désactivé Electricité/carrelage</p>				<p><b>Les travaux superposés sont interdits</b></p> <p><b>Tout décalage de planning sera prévu à l'avance et soumis à l'accord du coordonnateur SPS.</b></p>

## 12 CANTONNEMENTS - SECOURS

<b>P.G.C</b>	Chapitre 12
28/04/2016	page 1

Organisation générale définie avec le Maître d'Oeuvre					Mesures de Coordination SPS proposées
		ref DCE	réalisé par	fait le	
<b>1 MAITRISE D'OUVRAGE</b>					
- Sanitaires: raccordé à l'égoût ou en périphérie du stade		XX	Moa		Eau potable hors gel et lavabo. un WC avec chasse adossée raccordé à l'égout
<b>2 ENTREPRISES</b>					
Prévoir		XX			On trouvera en permanence dans ce local
- Vestiaires et local du personnel 9m2			LOT 1		<b>Des équipements de protection destinés aux visiteurs:</b> bottes, casques, lunettes, vêtements de pluie
- Bureau de chantier 9m2			LOT 1		<b>La liste des intervenants, le planning</b>
Panneau d'affichage avec des aimants, 1 table et 6 chaises			SPS		Le registre journal du SPS
Eclairage			TCE		Le registre des observations
			<b>TCE</b>		Le registre des vérifications
			LOT 1		<b>Le cahier de présence du personnel</b>
					<b>Le carnet de soins avec la trousse à pharmacie complète.</b>
					La liste d'appel en cas de secours: Pompiers, SAMU, Gendarmerie
<b>3 - Nettoyage, entretien</b>					
Le nettoyage des cantonnements est à la charge de l'entreprise de Gros Oeuvre		XX	LOT 1		Nettoyage hebdomadaire
<b>4 Secours</b>					
			SPS		Définir les procédures d'organisation des secours et afficher les consignes

# 13.1 FICHES SPS PAR CORPS D'ETAT

## EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CASTRES GIRONDE

<b>P.G.C</b>	Chapitre 13
28/04/2016	page 1

LOT	Corps d'état	Description sommaire	Coactivités avec les lots	Risques en coactivité	Préventions et Méthodes	Observations
1	<b>MACONNERIE</b>	Fondations Repiquage béton désactivé Dallages élévation de briques, pilier BA	menuiserie	Chute dans fouille Bruit, poussières, gravats  Chute de hauteur Chute d'outillage ou de gravats	Signaler les fouilles Protections provisoires, planification Garde corps sur échafaudage Zones surplombées interdites Port du casque, plinthes d'échafaudage	
2	<b>CHARPENTE METALLIQUE</b>	Déposes Levage des structures Pannage Chéneaux Pose des habillages	Maçonnerie  couverture  TCE	Chutes d'objets Appareil de levage Chute de matériaux Risque d'effondrement suite au vent Chute de hauteur	Zones surplombées interdites Vérification conformité Filets anti chutes Contreventements Garde corps ou harnais Port du casque	
2	<b>COUVERTURE</b>	Manutention de plaques Pose de tuiles Tranchis de tuiles	charpente menuiserie TCE	Risque de déchirures, hernies....  Chutes d'objets	Utilisation chariots élévateurs télescopiques Garde corps ou harnais Zones surplombées interdites ou filet	
3	<b>MENUIS BOIS MURS BOIS</b>	Elevation de parois vitrées Impostes bois lourdes	Plâtrier	Risques liées au éclats de verre Chute de hauteur Blessure lors de manutention	Convention d'évacuation des déchets Escabeau à garde-corps Protection des angles vifs Personnel suffisant	
4	<b>PLAFONDS</b>	Livraison Pose rails et panneaux	Menuis Bois Electricien	Blessures lors de manutention Scelllements: perceuses, pistolets Foisonnement des déchets	Personnel suffisant lors de la pose Port de casque anti-bruit Convention d'évacuation des déchets	
5	<b>PLATRENERIE</b>	Isolation  Livraisons, manutention	Menuiserie Plomberie  TCE	Risque de déchirures, hernies.... Poussières Outillages électriques Risques de chocs	Utilisation de monte-plaques Zones réservées, nettoyage, masque Contrôle de conformité Définition des circulations	

## 13.2 FICHES SPS PAR CORPS D'ETAT

### EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CASTRES GIRONDE

LOT	Corps d'état	Description sommaire	Coactivités avec les lots	Risques en coactivité	Préventions et Méthodes	Observations
6	<b>ELECTRICITE CHAUFFAGE</b>	Installation de chantier Incorporations Pose de luminaires	Plâtrier Maçonnerie	Electrocution Electrocution Bruits, projections, poussières Chutes, blessures Chutes	Contrôle(s) de l'installation Contrôles des protections 30mA Zones réservées, nettoyage Signalement Escabeau à garde-corps	
7	<b>SOLS SCELLES</b>	Chapes, carreaux	TCE	Utilisation d' outillage de coupe Projection de matières	Port de casque anti-bruit, zones interdites Port de lunettes Zones réservées, nettoyage	

**13.3 FICHES SPS PAR CORPS D'ETAT: à compléter si nécessaire**  
**EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CASTRES GIRONDE**

LOT	Corps d'état	Description sommaire	Coactivités avec les lots	Risques en coactivité	Préventions et Méthodes	Observations

# 14.1 RENSEIGNEMENTS "SPS" (FACULTATIVE) EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CASTRES GIRONDE

<b>P.G.C</b>	Chapitre 14
28/04/2016	page 1

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE: ..... LOT N° ..... SOUS-TRAITANTE: .....

Effectif de l'entreprise: .....

Nom, adresse et téléphone du Médecin du Travail: .....

Existence d'un registre d'observation? utilisé? .....

Nom du ou des responsables "sécurité" .....

Nombre de secouristes .....

Nombre et durée des arrêts de travail depuis un an .....

Evolution du nombre des arrêts de travail depuis 5 ans .....

Formation des personnels (Technique, sécurité) .....

Appel à la sous-traitance .....

Emploi de travailleurs intérimaires .....

## 15.1 CADRE DE PPSPS OBLIGATOIRE

Fiche à remettre au coordonnateur SPS un mois avant le début des travaux

<b>P.G.C</b>	Chapitre 15
28/04/2016	page 1

### EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CASTRES GIRONDE

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE: ..... LOT N° ..... SOUS-TRAITANTE: .....

SIRET: ..... URSSAF ..... Qualification: .....

#### RESPONSABLES

Nom du responsable du chantier: .....

Nom du responsable sécurité de l'entreprise: .....

.....

Nom du ou des responsables "sécurité" .....

.....

Nom du ou des secouristes .....

#### CHANTIER

Durée de l'intervention: .....

Date(s) d'intervention: .....

Personnel prévisible: .....

#### DEFINITION DES BESOINS

Surface de stockage: .....m2

Cantonnement: effectif..... personnes

Surface magasin: .....m2

## 15.2 CADRE DE PPSPS OBLIGATOIRE

Fiche(s) à remettre au coordonnateur SPS au plus tard un mois avant le début des travaux

<b>P.G.C</b>	Chapitre 15
28/04/2016	page 2

### EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CASTRES GIRONDE

DESCRIPTION DES OUVRAGES A EXECUTER procédures et matériels	<b>RISQUES EXPORTES</b> quevous faites courir aux autres	METHODES ET PREVENTION	<b>VISA DU C. SPS</b>
DESCRIPTION DES OUVRAGES A EXECUTER procédures et matériels	<b>RISQUES IMPORTES</b> que les autres vous font courir	METHODES ET PREVENTION	<b>VISA DU C. SPS</b>